

ZOOM



ZOOM SUR CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
Publication trimestrielle - Septembre 2020



NETTOYAGE
19 Septembre 2020
9H00 - 11H30

Partenaires :
Intercommunalité, C. Et. et
Associations des habitants de Chanceaux

Matériels fournis :
Masques
Sacs poubelles
Pincettes

Un pot de Famille
vous sera offert à
11h30

L'édito de Monsieur le Maire



Chères Cancelliennes
et Cancelliens

Je suis heureux de vous présenter cette première édition de **Zoom sur Chanceaux-sur-Choisille**. Cette publication vous informe en transparence des nouvelles de la commune depuis notre arrivée le 4 juillet, comme nous vous l'avions promis.

Nous vous apportons de la lisibilité sur les actualités et les projets que nous avons définis grâce à vos réflexions et vos demandes afin d'entamer le nouveau développement de notre commune.

À la suite des élections municipales, l'arrivée à la mairie de votre nouvelle équipe et moi-même, a été l'occasion de faire quelques découvertes et de prendre connaissance de mauvaises surprises. Nous avons hérité d'une situation difficile, tout le monde s'en doutait. L'absence de dossiers en premier lieu et les ordinateurs vidés ont été un triste constat. En deuxième lieu, nous avons découvert l'existence de projets

immobiliers inconnus. Ces dossiers présentent un caractère irréversible pour certains et dommageable pour d'autres. Les maisons attenantes de ces projets et les habitants qui sont en voisinage direct et indirect ont été littéralement ignorés. Nous y reviendrons dans le détail.

Conformément à nos objectifs, nous avons voté la diminution des indemnités des élus: cela va permettre de dégager 25000 € par an, afin de les investir dans nos objectifs.

Mon équipe et moi-même tenons à saluer tous vos encouragements pour cette nouvelle page qui s'écrit. Nous mènerons jusqu'au bout nos objectifs avec votre concours, dans le partage, l'information et le dialogue.

Nous avons beaucoup à faire et à mettre en œuvre dans de nombreux domaines. C'est un travail que nous avons évalué et pensé depuis plus de deux ans; il est maintenant engagé. Pour être conformes à nos objectifs, nous vous communiquerons toutes les avancées à chaque parution.

Dans le climat de respect sanitaire des distanciations et afin de se protéger de la contamination du virus Covid 19, nous vous recommandons d'être en possession de masques et de solutions hydroalcooliques lors de tous vos déplacements (y compris les adolescents). Vous protéger, c'est protéger les autres et c'est un signe civique de respect des personnes et de leurs familles.

Pour information, le maire sortant et sa liste ont déclenché une procédure juridique de Protestation, auprès du Tribunal administratif d'Orléans après les élections municipales. Le Parti de M. Etesse est aussi concerné par cette procédure. Nous sommes transparents: nous n'avons rien à nous reprocher et souhaitons que la justice soit rendue.

En vous accompagnant au quotidien, mon équipe et moi-même vous adressons nos meilleures salutations. ●

Gérard Daviet
Maire de Chanceaux-sur-Choisille

Urbanisme

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2019, nous avons interpellé l'ancien maire sur l'éventuelle construction d'un immeuble au 19 rue des Guessières. Ce dernier n'était « pas au courant » des transactions entre les propriétaires et la société Nexity. Le 2 juillet 2020, le promoteur Nexity a déposé en mairie un permis de construire pour 25 logements collectifs, dont 11 sociaux, et ceci deux jours avant le changement de municipalité... Le 15 juillet 2020, une réunion a été organisée avec le promoteur qui nous a confirmé que l'ancienne municipalité avait eu plusieurs contacts sur ce sujet (courrier à l'appui). Aucune concertation avec les riverains n'a été faite, ce qui ne sera pas le cas dans notre mandat. Nous ferons tout pour annuler ce projet.

Le 15 juillet 2020 toujours, une réunion avec le Crédit Mutuel-Aménagement Foncier a eu lieu en mairie concernant le dossier de la ZAC Nord. Le bilan financier correspondait aux 180 logements prévus (petits collectifs et maisons). Dans le cas où la commune demanderait que soit réduit le nombre de logements, le Crédit Mutuel devra refaire un bilan financier qui entraînera un manque financier et une pénalité importante à charge de la commune. À l'extrême, s'il y a un arrêt de ce projet, la pénalité ne serait pas de 400000 € mais de presque 1000000 €. Même si la réalisation de la

ZAC est à la charge de l'aménageur dans son intégralité, l'ancienne municipalité a fait en sorte qu'il soit matériellement impossible de le revoir sans conséquences financières.

La première tranche devrait commencer le 3^e trimestre 2021. Nous sommes conscients de l'impact sur la circulation dans le centre bourg et des gros problèmes que cela va engendrer. Nous étudions la possibilité de faire une route qui déboucherait sur la départementale D29 (Chanceaux-Langennerie).

Toujours à la mi-juillet, nous avons eu connaissance d'un projet de 21 logements au 33 rue de la Mairie. L'ancienne municipalité avait déjà rencontré le promoteur. Nous ne pouvons pas vous apporter plus d'éléments car ce dossier n'a pas encore été déposé en mairie.

Cette année 2020, plusieurs chantiers vont voir le jour, suivant les prescriptions des ABF (Architectes des Bâti-ments de France):

- la façade de l'ALSH située rue des Guessières, sera refaite. Pendant les travaux, et pour votre sécurité, il faudra emprunter le trottoir de l'autre côté de la rue;
- remplacement de la porte d'entrée de la maison des associations;
- changement des menuiseries de la façade sud de l'école primaire;

- le maire, M. Daviet, a présenté les orientations budgétaires 2020, sachant que nous avons déjà 6 mois de réalisés;
- le budget primitif 2020 qui devait être voté au plus tard le 31 juillet 2020 a été adopté à 20 voix pour et 5 contre et 1 abstention;
- l'attribution des subventions aux associations communales à caractère sportif ou culturel, ainsi qu'aux coopératives scolaires.

À la suite de cette situation exceptionnelle où une nouvelle municipalité prend ses fonctions dans le second semestre de l'année, nous avons pris en compte les recettes et dépenses faites entre janvier et fin juin 2020 afin de réaliser notre budget primitif.



- ravalement de la façade ouest de l'école primaire;
- la réfection de l'église, pour la première tranche de travaux, totalise un montant de 236000 € HT qui sont d'ores et déjà subventionnés à hauteur de 80 % par l'État (DRAC, DETR) et le Conseil départemental. Une dérogation a été accordée à la commune afin de pouvoir bénéficier d'une subvention supplémentaire (aucune subvention n'avait jamais été demandée en 2017, 2018 et 2019...);
- aménagement d'une rampe et d'une entrée PMR (personne à mobilité réduite) à l'école primaire, prévus en janvier 2021;
- installation d'un parcours sportif aux abords du complexe sportif.

Depuis que nous sommes élus, nous avons rencontré l'ABF pour nos projets d'un ALSH dans l'ancienne ferme et pour la réalisation de la bibliothèque-médiathèque dans le Prieuré. Nous allons pouvoir accélérer sur ces dossiers malgré les contraintes administratives. ●

Finances

À la suite de la Covid 19 qui a entraîné le confinement et le report du deuxième tour des élections, un certain nombre de délibérations n'ont pu être faites. La nouvelle municipalité a pris ses fonctions le 4 juillet 2020 et nous avons un délai impératif pour prendre des décisions afin que la commune puisse continuer de fonctionner correctement. Les services administratifs, avec les élus, ont travaillé afin de présenter en conseil municipal du 16 juillet 2020 les délibérations suivantes:

- le compte administratif 2019, tenu par l'ancien maire, a été adopté à 4 voix pour, 3 contre et 18 abstentions. Le résultat propre à l'exercice 2019 dégage un déficit de 62698,53 € dans la section de fonctionnement et de 188 857,20 € de déficit pour la section d'investissement;

Services et voiries

L'état des lieux des matériels est à la hauteur de nos craintes: nous avons pris les choses en main tous ensemble.

Nous avons coordonné des actions planifiées pour l'entretien de la commune et la surveillance de points de contrôle:

Budget primitif 2020 :

- **Budget de fonctionnement:** les recettes de la section sont de 3677507 €, contre 3106170 €, soit un écart de 571337 €. Ce budget de fonctionnement est volontairement suréquilibré, car on retrouve l'excédent de fonctionnement provenant de l'ex-Communauté de communes du Vouvrillon de 495620 €.
- **Budget Investissements:** les recettes et dépenses de la section sont de 984774 €. Nous avons apporté dans l'équipe des employés de la commune (mairie, services techniques, écoles...) un nouveau souffle dans les voiles, bien accueilli, pour mener à bien nos projets. Nous avons établi des relations de considération et de confiance avec l'équipe des services techniques. ●

décharges sauvages, détritus et ordures dans les espaces verts, remontée systématique à la mairie de toute dégradation

et vandalisme. Nous avons réalisé un inventaire des travaux urgents à réaliser en voirie et donné un ordre de priorité.

Nous avons fait appel, en août, à une balayeuse mécanique avec brosses de désherbage pour nettoyer les caniveaux de la commune. Un deuxième passage a été réalisé ce mois de septembre pour les secteurs qui n'avaient pas été faits.

À Langennerie, le réaménagement de l'avenue de Langennerie est à l'étude et nous vous informerons de son évolution comme dans toutes nos démarches.

Un inventaire des parties d'enrobés arrachés sur différents points de la commune est en cours de finalisation. À l'issue, des devis de réparation vont être lancés.

Nous avons fait retirer le ralentisseur, dangereux car désolidarisé du goudron, à la sortie de Chanceaux-sur-Choisille près du stade de football. Nous allons

rapidement proposer de nouvelles options car cette ligne droite est le théâtre de nombreux excès de vitesse.

L'étude de l'aménagement des quais de bus avenue Saint-Martin dans le sens rentrant dans Chanceaux-sur-Choisille est engagée. La protection des enfants sortant des bus est une priorité. Un marquage au sol double sens pour les cyclistes est retenu.

L'élargissement du trottoir du bar tabac Le Prieuré est en cours d'étude, la rue conduisant à la mairie est destinée à être en sens unique pour fluidifier le trafic et éviter les croisements si dangereux à ce jour.

La mise en place de notre promesse « éclairage toute la nuit » a permis à de nombreux citoyens de retrouver un esprit de sécurité et de quiétude. Vous nous l'aviez demandé pendant notre

campagne. Cela permet d'identifier ce qu'il se passe dans les rues et devant les maisons. Cet éclairage continu est plus faible en intensité, vous l'avez remarqué. Il ne coûte pas plus cher que l'ancien programme en place qui était beaucoup plus lumineux et qui s'arrêtait avant minuit. Pour économiser davantage sur ce poste, nos consultations avec le SIEL (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire) pour passer notre réseau aux ampoules LED sont lancées conformément à notre projet.

La cartographie de la commune sera abordée en même temps.

Pour la première fois depuis 6 ans, notre municipalité obtient des aides de la Métropole (matériel, outillage). Nous allons recevoir un camion neuf de 3,5 t pour les services techniques et d'autres matériels. ●

Actualités scolaires

Nous avons préparé la rentrée scolaire et celle de l'ALSH, en reprenant tous les postes, un à un, pour recréer une base de travail inexistante.

- Nous avons investi dans 4 tableaux interactifs pour l'école élémentaire et dans 8 ordinateurs pour la salle Informatique.
- Nous avons procédé à l'extension du dortoir des maternelles et acheté 5 lits supplémentaires. La cour de maternelle a été sécurisée. Un nouveau tapis et des jeux ont été installés pour les petits.
- Pour le restaurant scolaire, nous avons décidé de diminuer le coût des repas des enfants de la maternelle par rapport à celui des enfants de l'école primaire qui ne changera pas. Il était injuste de faire payer le même tarif pour tout le monde.

- Nous avons décidé de rembourser les familles qui ont payé le bus scolaire pendant la période du confinement. Là aussi il s'agit d'équité sociale.
- En commission urbanisme, nous avons validé la déclaration préalable pour la création de la rampe PMR de l'école primaire dont les travaux seront prévus en 2021. ●



Les associations

Nous avons travaillé pendant la période estivale avec les responsables des associations afin de bâtir et organiser le Forum des associations 2020. Un gros travail a été réalisé pendant cette période de vacances: merci à toutes les bonnes volontés et aux personnes motivées qui ont assuré cette cohésion solide et qui vont permettre de rassembler de



nombreux Cancelliennes et Cancelliens toute l'année. Un livret a été édité comportant les mises à jour des informations pratiques. Il a été distribué sur l'ensemble de la commune. Le Forum des Associations 2020 a été un succès de fréquentation et nous avons fait en sorte que toutes les mesures de sécurité sanitaires soient mises en place pour tous. ●

La vie de la commune et ses rendez-vous

La journée mondiale du nettoyage a été l'occasion d'inscrire notre commune dans l'élan citoyen et écologique qui responsabilise les enfants et toutes les générations pour le mieux vivre ensemble et pour l'environnement que nous souhaitons protéger: un pied à la campagne, un pied à la ville. Merci encore à tous les participants et à leurs belles valeurs.

La journée du Patrimoine du dimanche 20 septembre 2020 a été l'occasion,

en respectant les mesures de distanciation et les gestes barrières, de faire découvrir et redécouvrir la richesse de notre patrimoine historique. Une rétrospective unique et inédite de photos de notre commune et de Langennerie a été présentée: plus de cent ans d'histoire. L'église et le Prieuré des Bénédictins sont aussi l'identité de Chanceaux-sur-Choisille. Nous les avons inscrits dans nos objectifs de réhabilitation afin de les intégrer dans notre cadre de vie. Il y avait urgence.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, nous allons organiser, comme nous l'avons fait pour la plus belle Maison Fleurie, la Maison la plus originale pour Noël 2020. Libre cours à votre créativité!

Nous avons lancé l'appel pour le conseil municipal des jeunes cancelliens de 10 à 15 ans. Un mandat de deux ans avec un quorum de 10 personnes: filles et garçons, afin de partager et d'échanger sur la vie de la commune. Les inscriptions sont à réaliser en mairie. ●

Le respect dans la commune et de la vie ensemble

Le sujet des gens du voyage a été abordé avec une attention particulière. Notre équipe travaille dans la responsabilité et le respect de chacun. Nous avons investi dans 10 plots de béton pour empêcher l'occupation sauvage du site à côté du dojo, avant de sécuriser de façon définitive ce site à l'avenir. Ce dossier n'est pas terminé pour autant, nous avons de nouvelles idées à tester.

Les incivilités sont en recrudescence depuis plusieurs années. La circulation de mineurs à des heures très tardives sur des espaces interdits, la multiplication des dégradations répréhensibles

constatées par la gendarmerie nous permettent de rassembler des éléments. Le vivre ensemble est un idéal citoyen basé sur le respect, la politesse envers tous et pour le bien-être de la communauté. Nous saurons le rappeler dès que cela sera nécessaire.

Les enquêtes menées avec la gendarmerie sur les feux d'artifice interdits de juillet et août suivent leurs cours.

Notre projet de police municipale est bien engagé. Nous avons entamé les démarches afin qu'il se concrétise fin 2020, début 2021.

L'installation d'un système de vidéosurveillance enregistreur sera inscrite au budget 2021.

Nous avons décidé de déménager et d'installer à Langennerie l'un des deux panneaux digitaux d'informations municipales situé au Super U. Il était indispensable de ne plus délaissé nos concitoyens et toute la vie économique des commerçants, qui sont le véritable deuxième poumon de Chanceaux-sur-Choisille. ●

En savoir plus sur...

Aujourd'hui, une polémique s'accroît sur les réseaux sociaux concernant le local disponible appartenant à la mairie. Afin de répondre à l'ensemble des habitants de notre commune, nous allons rétablir la vérité sur ce sujet dont nous avons hérité à la suite de notre élection le 4 juillet 2020. Début juillet 2020, nous avons rencontré le même jour l'auto-école qui souhaitait mettre son commerce dans ce local, et une personne désirant s'installer comme fleuriste. Dans la même semaine, une troisième candidate est venue nous informer qu'elle désirait y ouvrir une épicerie de produits portugais.

Aux dires de ces trois personnes, chacune avait rencontré, avant juillet 2020, l'ancien maire et ce dernier avait promis, verbalement, et à chacune, ce local. Comment peut-on promettre le même local à plusieurs personnes? Et ceci verbalement, qui plus est dans un contexte électoral, alors que ce local n'était ni loué ni vendu depuis neuf ans. Aucun écrit, ni de la part de la Mairie, qui est le bailleur et/ou vendeur, ni de la part des candidats.

Une Autorisation de travaux (AT) a été déposée par la candidate n° 3 le 18 juin 2020 à la mairie. Cette AT, envoyée à deux organismes dont le Service

départemental d'incendie et de secours (SDIS), est soumise au Code de la construction et de l'habitation uniquement sur les travaux réalisables qui concernent la partie sécurité et accessibilité. Les deux organismes l'ont validée les 20 juillet 2020 et 13 août 2020. Le 28 août 2020, Monsieur Le maire a fait un arrêté favorable de cette AT. La charge de maire est composée de différentes responsabilités et il en est une qui est celle de représentant de l'État. À partir du moment où l'AT est conforme aux règles de sécurité et d'accessibilité, et au nom de l'État, le maire a l'obligation d'établir dans un délai précis l'arrêté favorable, les travaux envisagés étant conformes au Code de la construction et de l'habitation.

Tous les candidats peuvent demander une AT. Le seul document de la mairie que la troisième candidate possède est un courrier du 12 février 2020 (signé par l'ancien maire) qui l'informe sur la surface du local (60,12 m²), le prix de vente et/ou de location mensuelle. Ce courrier est accompagné du plan intérieur du local. Les autres candidats ont aussi eu cette information. Après avoir reçu ce plan intérieur du local, la troisième candidate a donc déposé une AT le 18 juin 2020.

L'équipe municipale a maintenant changé et récupère ce dossier alimenté de polémiques qui n'est pas de son dû, mais de la situation laissée par l'ancien maire.

Les inexactitudes propagées çà et là nous interrogent grandement. Nous avons organisé plusieurs rendez-vous physiques en présence des services de la mairie et avons rappelé la réalité des conditions de candidature pour ce local. Nous constatons l'absence de tout engagement écrit qui aurait pu appuyer les revendications. Nous avons de plus cherché des solutions alternatives afin d'accompagner les trois candidats dans leurs recherches et n'avons jamais refusé de les recevoir ni de les écouter.

La mairie s'engage et fait son choix uniquement sur des critères communs à toutes les municipalités. L'étude d'un dossier se fait sur pièces et la décision se prend dans l'intérêt du développement du tissu économique.

Notre municipalité ne fait et ne fera aucune promesse. Trop de promesses non tenues ont été annoncées ces dernières années. Vis-à-vis de nos concitoyens, nous avons des engagements que nous respecterons, car **nous sommes les élus de tous les habitants de notre commune.** ●

En guise de conclusion

Nous ferons paraître 4 **Zoom sur Chanceaux-sur-Choisille** par an: l'information, les échanges d'idées et la transparence

sont dès à présent les moteurs de notre équipe. Nous vous informerons de l'avancée de nos objectifs et de l'aboutissement de nos projets. Prenez soin de vous et de vos proches, ainsi que des personnes fragiles. ●

issement de nos projets. Prenez soin de vous et de vos proches, ainsi que des personnes fragiles. ●